

# **« AIDE AUX DEVOIRS – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 »**

## **FICHE D'INSCRIPTION**

*Si vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants à l'aide au devoir, merci de retourner cette fiche d'inscription en mairie avant le 18 août 2025*

Je soussigné(e) .....

Adresse .....

Tél domicile : .....

Tél portable : .....

Tél travail : .....

**Souhaite inscrire à l'aide aux devoirs mon enfant ou mes enfants :**

Nom et prénom.s : .....

Classe.s : .....

Nom de l'école : .....

En signant cette inscription à l'aide aux devoirs, vous vous engagez à :

- Respecter la « charte périscolaire » de la commune d'Augan, explicité ci-dessous.

La mise à jour de vos coordonnées aux services de la commune sont indispensables au bon fonctionnement du service.

### **Fonctionnement de l'aide aux devoirs**

**L'aide aux devoirs est un service municipal gratuit organisé par la commune de Augan avec le soutien de bénévoles.**

Il est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune de Augan (CP au CM2) et dont les parents souhaitent cet accompagnement durant le temps de la garderie.

Il permet aux élèves de faire leurs devoirs confiés par l'enseignant et d'apprendre les leçons dans le calme. Dans la salle d'étude et afin de réaliser un travail personnel et sérieux, il sera veillé à créer un climat favorable à la concentration.

Attention, il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps.

Il est par ailleurs rappelé que cette aide aux devoirs ne remplace pas le suivi des parents.

L'aide aux devoirs se déroule à l'espace socioculturel (dans la médiathèque) dès la fin de la journée scolaire, les lundis et jeudis de 17h00 à 18h00 selon les effectifs et les heures de départ des enfants. Chaque séance accueille les enfants sous la responsabilité de 1 ou 2 surveillants bénévoles et d'un agent du service périscolaire. La séance accueillant environ dix élèves par groupe, de tous les niveaux.

Pendant ces horaires qui se situent en dehors du temps d'enseignement, les enfants sont pris en charge par des bénévoles (autre que des parents d'élèves) sélectionnés par la commune d'Augan.

Fait à Augan, le .....

Signature du ou des responsable(s) de ou des enfants.....

